



CAP des Assistants Ingénieurs Séance du 28 novembre 2011

Lors de cette CAP du 28 novembre 2011, quelques points ne présentant pas de difficultés majeures ont rapidement été traités :

- **approbation du règlement intérieur de la CAP** : ce texte a été quelque peu modifié afin d'effacer les différences de traitement entre les titulaires et les suppléants, qui recevront, chacun, tous les documents. La transmission par voie électronique est en cours d'étude et simplifierait les communications aux uns et aux autres.
- **Nomination des experts aux commissions de réforme** : Elisa Porto et Anne Claire Viron-Rochet, étant les seules à siéger ce jour-là, se sont portées volontaires. Toutefois, les CTPM ont été remplacées le 1^{er} novembre 2011 par les CTM ce qui a nécessité la rédaction d'un nouveau règlement, dans lequel il est précisé que ce sont les organisations syndicales qui, lorsqu'elles sont interpellées, devront désigner les experts les plus à même d'intervenir.
- **Approbation du PV** de la CAP du 9 mai 2011.
- **Pas de candidat pour le poste AI à pourvoir en DRAC Languedoc-Roussillon**

Par contre, les questions diverses ont fait l'objet d'un débat plus étoffé :

- dorénavant, **les questions diverses devront être envoyées avant la tenue de la CAP pour être listées dans les points à l'ordre du jour**. Il est donc important de nous faire parvenir vos questions, interrogations, etc., avant les réunions.
- **Concernant les fusions de corps**, il semblerait que la Fonction Publique et plus encore le Ministère de la Recherche ne soient pas favorables à la fusion des AI et des IE, dans la mesure où le Ministère de la Recherche compte de très nombreux agents AI. Mais, le sujet est toujours en débat dans la mesure où actuellement, ce sont les corps administratifs et le corps des secrétaires de documentation qui font l'objet de réflexion. La fusion des Secrétaires de documentation et des techniciens de recherche semble abandonnée, considérée comme peu logique, au profit d'une fusion secrétaires de documentation/bibliothécaires. Il est vrai que le premier cas (fusion secdoc/TR) aurait entraîné un accroissement important du corps des TR qui seraient restés bloqués dans leur corps, faute de perspective d'évolution dans le corps des AI (1 seul poste par an au tour extérieur). Mr Oberlis s'est engagé à relancer la Fonction publique sur la fusion AI et IE qui semble la plus logique, tout au moins au sein du Ministère de la Culture. L'ajout de deux échelons supplémentaires (comme à l'Éducation Nationale) a été évoquée comme une solution envisageable mais qui ne doit en aucun cas, remplacer la fusion des deux corps AI/IE.
- **En 2012, il n'y aura pas de concours IE** (seulement des examens professionnels), ce qui nous ferme une fois de plus, la porte à une possibilité d'avancement.

Vos Élus se tiennent à votre disposition:

Emmanuel GEORGES: Drac pays de Loire, 02.40.14.23.35, emmanuel.georges@culture.gouv.fr
Julie CHARMOILLAUX: Drac Auvergne, 04.73.41.26.32, julie.charmoillaux@culture.gouv.fr
Anne-Claire VIRON: EP école du Louvre, 01.55.35.18.19, anne-claire.viron@culture.gouv.fr
Elisa PORTO: CRRMF Paris, 01.40.20.56.74, elisa.porto@culture.gouv.fr